

**COMITE SYNDICAL  
LUNDI 12 MARS 2018**

**COMPTE RENDU**

---

L'an deux mille dix-huit, le lundi 06 mars à 18 heures 30, les membres du comité syndical du SIGIDURS, légalement et individuellement convoqués en date du 3 mars, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Bernard ANGELS, Président, dans les locaux du SIGIDURS.

**Étaient présents (36) :**

Mesdames GABRY, GRIS, GUEDON, HAESINGER, HINGANT, KILINC, MANDIGOU, POTIER.  
Messieurs ANGELS, AUMAS, BARRUET, BONNARD, BONNET, BOUQUIN, CHIABODO, DARAGON, DECOMBES, DE MIRAS, DEZOBRY, DOMETZ, GENIES, GREGOIRE, HAQUIN, JAURREY, LAGIER, LECUYER, MAQUIN, MAURAY, MELLA, MESSIAEN, MOUTON, MURRU, NICOLAS, PENEZ, SAINTE-BEUVE, TOUGUET.

**Étaient absents excusés (3) :**

Madame BABOUILLARD.  
Messieurs DEGRYSE, SERVIERES.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18 h 30.

Sur invitation de M. le Président, le Comité syndical procède à la désignation en son sein du Secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales et du règlement intérieur adopté le 2 mai dernier.

A l'unanimité, M. MELLA est désigné secrétaire de séance.

**1 - Approbation du compte rendu du comité syndical 30 janvier 2018**

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le compte rendu du comité syndical du 30 janvier 2018.

**2 - Compte-rendu des décisions**

Le comité syndical, à l'unanimité, prend acte des décisions suivantes :

**1°- Décision n° 18-01 : Contrat de nettoyage des locaux n°18.01.1382.**

Le contrat de nettoyage des locaux n°18.01.1382r a été conclu dans les conditions suivantes :

Titulaire : SARL RIBEIRO NETTOYAGE  
16, rue Ampère  
95300 PONTOISE

Durée du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2018

Prix forfaitaire : 4.841,53 € HT par mois

**2°- Décision n° 18-02 : Contrats type de reprise fédérations.**

Le contrat type « reprise fédérations » a été conclu dans les conditions suivantes :

Titulaire : SUEZ RV Ile-de-France  
19 rue Emile DUCLAUX  
CS 10001  
92268 SURESNES Cedex

Objet du contrat : Définition des conditions de reprise et de recyclage des déchets d'emballages ménagers.

Le contrat type de reprise option fédérations des papiers et cartons complexés issus de la collecte sélective a été conclu dans les conditions suivantes :

Titulaire : SUEZ RV Ile-de-France  
19 rue Emile DUCLAUX  
CS 10001  
92268 SURESNES Cedex

Objet du contrat : Définition des conditions de reprise et de recyclage des papiers et cartons complexés issus de la collecte sélective.

Le contrat type de reprise option fédérations des PET clair Q7 et PET foncé Q8 issus de la collecte sélective, a été conclu dans les conditions suivantes :

Titulaire : SUEZ RV Ile-de-France  
19 rue Emile DUCLAUX  
CS 10001  
92268 SURESNES Cedex

Objet du contrat : Définition des conditions de reprise et de recyclage des PET clair Q7 et PET foncé Q8 issus de la collecte sélective.

Le contrat type de reprise option fédérations des PEHD « extension », PP, PS et films PE, issus de la collecte sélective, a été conclu dans les conditions suivantes :

Titulaire : SUEZ RV Ile-de-France  
19 rue Emile DUCLAUX  
CS 10001

92268 SURESNES Cedex

Objet du contrat : Définition des conditions de reprise et de recyclage des PEHD « extension », PP, PS et films PE, issus de la collecte sélective.

**3°- Décision n° 18-03 : Convention de collaboration pour la reprise gratuite des piles et accumulateurs portables usagés et le soutien à la communication.**

La convention de collaboration pour la reprise gratuite des piles et accumulateurs portables usagés et le soutien à la communication a été conclue dans les conditions suivantes :

Titulaire : COREPILE  
17 rue Georges Bizet  
75116 PARIS

Durée : de sa date de notification au 31 décembre 2021

Prix : convention conclue à titre gratuit

**4°- Décision n° 18-04 : Contrat de reprise des emballages et objets en aluminiums rigides et souples de la collecte sélective.**

Le contrat de reprise des emballages et objets en aluminiums rigides et souples de la collecte sélective a été conclu dans les conditions suivantes :

Cotraitant : SUEZ RV Ile-de-France  
19 rue Emile Duclaux  
CS 100001  
92268 SURESNES

Durée : du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020  
Le contrat est reconductible deux fois un an et deux fois six mois, soit une durée maximale de six ans.

Prix de reprise : les prix de reprise sont déterminés aux articles D1 et D2 du contrat.

**3 - Débat d'Orientations Budgétaire (DOB)**

M. le Président donne lecture du rapport consacré au débat d'orientations budgétaires et commente l'ensemble des perspectives proposées dans le rapport.

Pour commencer, Monsieur le Président indique que des records de vente de chaleur ont été atteints. Cependant, il convient, également, de constater qu'en 2017 les tonnages d'ordures ménagères provenant du seul territoire du SIGIDURS ont été à leur niveau le plus bas depuis 5 ans (-1 120 tonnes par rapport à 2016).

Les ordures ménagères des 17 communes de Seine-et-Marne ont été collectées par le Sigidurs mais traitées par le SMITON du Nord Seine-et-Marne et ce jusqu'au 30 avril 2018. A compter du 1<sup>er</sup> mai, l'ensemble des déchets ménagers du territoire du Sigidurs sera traité sur nos installations. En effet,

les prix proposés par le SMITOM sont tels que cela conduirait la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) à supporter un surcoût de 492 000 € / an.

Monsieur le Président indique que cette augmentation importante des tonnages a pour conséquence le changement d'organisation du Centre de Tri. Cet équipement va fonctionner en double poste et sera dorénavant ouvert matin et soir.

Toujours à propos du Centre de Tri, Monsieur le Président fait remarquer que le Taux Moyen de Recyclage (TMR) est estimé pour 2017 à 45,88%. Il est en progression ce qui permet l'augmentation du montant des soutiens versés par CITEO, anciennement Eco-Emballages.

Monsieur le Président insiste sur la nécessité de faciliter le geste de tri.

Les travaux sont financés par les fonds propres du Sigidurs. Monsieur le Président indique que le Syndicat ne devrait pas avoir recours à l'emprunt jusqu'à la fin du mandat en cours. Ces dispositions devraient, également, permettre de ne pas augmenter les impôts sur notre territoire.

Concernant les déchèteries, il est à noter une hausse des tonnages sur les quatre déchèteries. Celles qui connaissent la plus forte hausse sont Louvres (+ 30 %) et Gonesse (+ 35 %) en raison d'une hausse du flux tout venant.

Monsieur le Président évoque la problématique des deux déchèteries de Seine-et-Marne (Dammartin-en-Goële et Mitry-Mory) aujourd'hui situées sur le territoire du Sigidurs. Les modalités de mise à disposition de ces équipements (achat ou location) n'ont pas encore été fixées. Monsieur le Président indique être favorable à leur acquisition afin d'entamer des travaux de modernisation et de mises aux normes qui s'avèrent absolument nécessaires. Il ajoute que le Sigidurs est favorable à la construction de déchèteries dites « à plat ». Monsieur Hervé DEZOBRY et lui-même ont pu en visiter plusieurs.

A propos de la collecte, les 17 communes de Seine-et-Marne ont été dotées en bacs de collecte sélective et l'extension des consignes de tri est applicable sur leur territoire.

Monsieur le Président indique que deux marchés de collecte ont été lancés :

- un premier marché à destination du territoire Nord à dominante rurale, comprenant 48 communes et 179 467 habitants. Le début de prestation s'est effectué le 1<sup>er</sup> novembre 2017 ;
- un second marché à destination du territoire Sud à dominante urbaine, comprenant 11 communes et 223 749 habitants. Le début de prestation doit s'effectuer le 1<sup>er</sup> mai 2018.

Les élus du Syndicat qui ont eu recours pour ces marchés à une procédure concurrentielle avec négociation ont été exigeants et ont fourni un excellent travail. Monsieur le Président les en remercie vivement. Monsieur le Président insiste sur les avantages d'une telle procédure qui permet d'ouvrir un dialogue avec les différents candidats.

Monsieur le Président fait remarquer que 1 M€ seront économisés chaque année sur le marché de collecte nord et 500 000 € par an sur le marché sud, soit au total, une économie de 10.5 M€ sur sept ans.

Concernant les charges de personnels, celle-ci sont en augmentation. Elles se sont élevées à 2 745 794 € en 2017 et devrait atteindre 3 100 225 €, soit une hausse de 13%. Les dépenses de personnel représentent 5,75 % des dépenses réelles de fonctionnement. Le Sigidurs compte un effectif de 72 agents.

Monsieur le Président remercie les agents du Syndicat pour leur travail et leur investissement.

Il indique par ailleurs que la dette par habitant s'élève à 11.93 € et qu'aucun emprunt n'a été nécessaire pour financer les investissements de l'année 2017. De plus, Monsieur le Président rappelle

que le Sigidurs n'a jamais contracté d'emprunt toxique, et que le seul emprunt à taux variable (mais capé) a été remboursé. Pour le reste, il s'agit d'emprunt à taux fixe.

A propos des investissements à venir, le Syndicat souhaite consolider et développer son partenariat avec la géothermie de Gonesse en raccordant le Centre de Valorisation Energétique (CVE) au réseau de chaleur de Villiers-le-Bel/Gonesse.

Monsieur le Président souhaite aider la population à baisser ses charges de chauffage. Le projet de chaufferie CSR doit répondre à cet objectif. Pour cela et afin de réaliser ce projet innovant, le Sigidurs espère obtenir une aide financière de la part de l'Etat.

Concernant les contributions des collectivités et compte tenu de la situation financière très saine du syndicat, Monsieur le Président propose de mettre en œuvre une politique incitative au tri en affichant un coût de traitement de la collecte sélective à 0 €.

Il s'agit d'une décision politique forte en faveur du tri. Proposer d'une part, un prix unitaire à 0 € pour les emballages, les papiers et le verre, et d'autre part un prix le plus élevé pour les ordures ménagères, apparaît comme une incitation importante à trier les déchets.

Les collectivités verront baisser leurs participations à hauteur de :

- 13,00% pour la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (CAPV) ;
- 2,74% pour la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) ;
- 16,90% pour la Communauté de Communes Carnelle Pays de France (C3PF) ;
- Soit une baisse totale de 4,4%.

Monsieur BONNET souhaite connaître la raison de la hausse du coût de traitement des déchets végétaux.

Sur demande de Monsieur le Président, madame Nathalie DESBOUIS explique d'une part que pour les déchets végétaux, il y a plus de services et d'autre part, qu'à contribution constante, si les prix de certaines filières baissent, en l'espèce le tri, les prix d'autres filières doivent augmenter.

Monsieur TOUGUET note que la tarification proposée doit encourager le tri des déchets.

Madame POTIER souhaite connaître les raisons de l'évolution du coût de collecte et traitement des Déchets Dangereux des Ménages (DDM) des services techniques qui passe de 0 € en 2017 à 995,95 € en 2018.

Nathalie DESBOUIS explique que l'appel à contribution des services techniques est liée aux changements de statuts intervenus fin 2016. La contribution 2017 basée sur des tonnages 2016 ne prenait pas en compte ces déchets, d'où un coût à 0 €.

Monsieur HAQUIN souhaite savoir si des dispositions particulières ont été prises concernant la prise en charge des déchets municipaux et des dépôts sauvages ?

Vincent CASPER indique qu'un marché relatif à la collecte et au traitement des bennes des services techniques va être publié prochainement. Les prestations de ce marché débiteront le 1<sup>er</sup> octobre prochain. A ce propos, Vincent CASPER rappelle qu'un fond de concours devrait être créé par la CARPF pour la création et/ou l'aménagement des Centres Techniques Municipaux (CTM) de son territoire.

Monsieur le Président indique que de nombreuses communes faisaient l'effort de trier leurs déchets qui étaient ensuite mélangés lors de la collecte. Le Sigidurs souhaite encourager la mise en place du tri et la valorisation des déchets dans les CTM. Il s'agit de montrer l'exemple aux habitants de nos communes.

Monsieur le Président poursuit en indiquant que deux pistes sont à développer : l'aménagement des CTM et la mise en place de Points d'Apport Volontaire (PAV).

Monsieur MAQUIN évoque les nouveaux programmes de construction et la nécessité d'y implanter des PAV.

Monsieur le Président indique que le Sigidurs est dans l'attente d'un nouveau plan de relance de la collecte. Il souhaite pouvoir obtenir le maximum de subventions afin d'équiper les communes qui le souhaitent en PAV.

Vincent CASPER indique par ailleurs que les 17 communes de Seine-et-Marne auront accès aux déchèteries de Dammartin-en-Goële et de Mitry-Mory dans les mêmes conditions que sur les autres équipements du Sigidurs.

Monsieur PENEZ fait remarquer la qualité du rapport fourni mais souhaite avoir quelques précisions sur les perspectives 2018-2021.

Monsieur le Président rappelle brièvement les projets du Sigidurs et notamment ceux de développer un circuit pédagogique autour du centre de tri, du centre de valorisation énergétique et de la déchèterie de Sarcelles. Il rappelle également sa volonté de créer une maison de l'environnement. Il indique aux élus qu'une présentation de ces projets sera faite à l'occasion du prochain comité.

Monsieur BARRUET souhaite obtenir la confirmation de la pérennité de ce DOB.

Monsieur le Président rappelle qu'en ce qui concerne notamment le coût de collecte et traitement de la collecte sélective, il s'agit d'une décision politique. Il entend la mettre en œuvre jusqu'à la fin du mandat.

Madame GABRY souhaite savoir s'ils peuvent espérer une baisse de la TEOM ?

Monsieur le Président rappelle que le Sigidurs ne peut agir sur le taux de TEOM, celui-ci étant fixé par les communautés. Les trois communautés adhérentes au Syndicat ont des fonctionnements différents. A titre personnel, Monsieur le Président indique préférer augmenter le taux de CFE (Contribution foncière des entreprises) que le taux de TEOM.

Madame GABRY souhaite avoir confirmation que les contributions seront en baisse si les performances de tri augmentent ?

Vincent CASPER lui répond positivement. Il souligne que le tri est à 0 € depuis quelques années déjà. Avec un coût complet collecte plus tri à 0 €, cela devrait encourager le geste de tri.

Monsieur MESSIAEN souhaite connaître les perspectives d'évolution des deux déchèteries de Seine-et-Marne et connaître les dispositions prises par rapport à l'accès des artisans à ce type d'équipements.

Monsieur le Président lui répond que la volonté du Syndicat est de construire une déchèterie gros volume sur la commune de Gonesse, et que les artisans ont, aujourd'hui, accès à la REP de Bouqueval.

Monsieur le Président rappelle que le Sigidurs n'a pas les moyens de tout ramasser et que les « faux » artisans sont un réel problème notamment sur la déchèterie de Sarcelles, et ce malgré la bonne gestion des accès par notre exploitant, l'entreprise DERICHEBOURG.

Un groupe de travail sur les déchèteries sera mis en place et piloté par Monsieur DEZOBRY.

Enfin, pour terminer, Monsieur le Président ajoute qu'un audit des entreprises a été réalisé par l'équipe du service Mission Stratégie Evaluation. 71% des entreprises du territoire ont répondu à cette étude. Dans ce cadre, un rapport a été transmis au Président de la CARPF. Il y est préconisé une prise en charge par le Sigidurs de l'ensemble des entreprises du territoire à l'exception des 15 plus importantes. Il n'est pas normal que certaines sociétés payent à la fois le service public et un service privé. Inclure les entreprises dans le service public de gestion des déchets doit aussi les inciter à mieux trier.

**Délibération n°18-02**

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2018 ;
- **ADOpte** les orientations budgétaires telles qu'elles ont été présentées dans le rapport joint en annexe.

**4 - Créations de postes**

M. le Président donne lecture du rapport consacré aux créations de postes.

Il indique que plusieurs postes doivent être créés afin de permettre l'avancement de grade de cinq agents du Sigidurs.

Il souligne qu'il s'agit de promotion interne et fait remarquer qu'un des agents promus avait été embauché comme emploi jeune en début de carrière.

**Délibération n°18-03**

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un poste d'attaché territorial hors classe à temps complet.
- **APPROUVE** la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- **APPROUVE** la création de trois postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- **ADOpte** le tableau des emplois, joint en annexe, ainsi modifié :

Filière :	administrative	
Cadre d'emploi :	attaché hors classe	
Grade :	attaché hors classe :	ancien effectif : 0 nouvel effectif : 1

Filière :	administrative	
Cadre d'emploi :	adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
Grade :	adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe :	ancien effectif : 0 nouvel effectif : 1

Filière :	technique	
Cadre d'emploi :	adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	
Grade :	adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe :	ancien effectif : 1 nouvel effectif : 4

- **DIT** que les crédits nécessaires aux rémunérations et charges des agents nommés sur ces emplois sont inscrits au budget de l'exercice correspondant.

### **5 - Acquisition d'une partie du CATI**

M. le Président donne lecture du rapport consacré à l'acquisition d'une partie du CATI.

Il explique que le Syndicat souhaite acquérir une partie du Centre Administratif et Technique Intercommunal (CATI), situé à côté de son siège et dont la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France est aujourd'hui propriétaire.

Il indique qu'il s'agit d'un ensemble composé d'un bâtiment d'un peu plus de 1 000 m<sup>2</sup> répartis sur deux niveaux et d'un terrain d'une emprise d'environ 3 250 m<sup>2</sup>.

Cette acquisition est nécessaire pour permettre au Sigidurs d'accueillir en un lieu unique l'ensemble de son personnel (aujourd'hui plus de 70 agents). Un maître d'œuvre doit être recruté prochainement fin de réaliser un projet d'aménagement de ces locaux.

M. le Président conclut en indiquant que le service des Domaines a estimé le bien à 500 000 €.

#### **Délibération n°18-04**

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition auprès de la CARPF d'une partie de la parcelle référencée AN151, située 29 rue de l'Escouvrier à Sarcelles.
- **APPROUVE** l'acquisition ces locaux au prix de 500 000 € HT et hors frais de notaires, lesquels sont estimés à 8,5 % du prix de vente.
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous les documents et actes relatifs à cette acquisition,
- **DIT** que la dépense sera imputée sur le budget de l'exercice correspondant.

### **6 - Attribution du marché de collecte (lots n°1 et 2) du territoire sud**

Sur invitation de Monsieur le Président, Monsieur GENIES donne lecture du rapport relatif au marché de collecte du territoire sud. Il indique que les prestations relatives au marché de collecte des ordures ménagères, des emballages recyclables et papiers, des déchets végétaux et des encombrants (lot n°1) et de collecte du verre en apport volontaire (lot n°2) débuteront le 1<sup>er</sup> mai 2018.

Le marché a été passé selon une procédure concurrentielle avec négociation. Lors d'une première phase, les prestataires ont été invités à remettre leur candidature. Celles-ci sont analysées et classées. En l'espèce, trois candidats ont été invités à soumissionner à l'occasion d'une deuxième phase. Trois offres ont été déposées. Comme les candidatures, elles ont fait l'objet d'une analyse et d'un classement. Sur cette base, l'ensemble des candidats a été invité à négocier individuellement. A l'issue de la réunion de négociation, les candidats ont remis une offre finale. Elles ont été examinées et classées par la commission d'appel d'offres réunie le 5 mars dernier.

C'est au cours de la deuxième analyse que l'offre de la société OTUS VEOLIA Propreté pour le lot n°1 est apparue comme la mieux disante. L'offre de la société DERICHEBOURG a, en revanche, été déclarée irrégulière car ne respectant pas l'ensemble des prescriptions techniques du cahier des charges.

Concernant le lot n°2 relatif à la collecte du verre en apport volontaire, l'organisation de négociations n'a pas été nécessaire. L'offre de la société MINERIS est apparue comme la mieux disante.

M. GENIES présente les différents axes d'optimisation prévus tels que la fréquence, le jour, les horaires de collecte et les moyens techniques, qui ont fait l'objet des négociations.

Il tient à remercier le service collecte du Sigidurs pour son professionnalisme pendant toute la durée de la procédure.

L'attribution de ces deux marchés est soumise à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur PENEZ souhaite connaître les modalités de reprise du personnel affecté sur les marchés actuels.

Monsieur le Président lui indique que les nouveaux titulaires ont l'obligation de reprendre l'ensemble du personnel affecté sur les marchés précédents à l'exception des cadres et des délégués syndicaux. Toutefois, en l'espèce, il est à noter que l'opérateur historique d'une partie du territoire sud est déjà la société OTUS VEOLIA Propreté.

Monsieur AUMAS s'interroge sur la conteneurisation de l'ensemble des collectes et notamment de la collecte des déchets végétaux.

Monsieur le Président lui indique que les sacs seront tolérés. Toutefois, ces sacs devront obligatoirement être biodégradables et ne seront pas fournis par le Sigidurs. Monsieur le Président rappelle également la possibilité de disposer pour les particuliers de plusieurs bacs déchets végétaux.

Monsieur AUMAS signale qu'en province les habitants achètent eux-mêmes leurs sacs déchets végétaux.

Monsieur le Président explique que le choix d'acheter des sacs pour le compte de leurs administrés sera laissé aux communes. Cependant, l'usage des bacs devra être encouragé.

Monsieur TOUGUET indique que le renouvellement des marchés de collecte est l'occasion de relancer le compostage. Il met en avant les avantages de cette technique et notamment celui de ne pas transporter l'eau contenu dans les déchets végétaux.

Monsieur DARAGON souhaite avoir une confirmation du calendrier de mise en œuvre des optimisations.

Monsieur JAURREY appuie les paroles de Monsieur DARAGON et sollicite l'envoi à tous les membres du comité syndical du phasage exact du marché de collecte sud.

Vincent CASPER indique que cela a déjà été fait. Le phasage et les pistes d'optimisation ont été envoyées à l'ensemble des maires concernés. Les élus au comité disposent des différents rapports relatifs au lancement et à l'attribution du marché de collecte sud.

#### ***Délibération n°18-05***

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **DECLARE** irrégulière au sens de l'article 59 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 l'offre de la société DERICHEBOURG.
- **APPROUVE** les termes du marché n°17COL0009 « Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire sud du SIGIDURS », lot n°1 « Collecte des ordures ménagères, des emballages et

papiers recyclables, des déchets végétaux et des encombrants », à conclure dans les conditions suivantes :

Titulaires : OTUS SNC  
28 boulevard de Pesaro  
TSA 67779  
92739 NANTERRE Cedex

Durée : Marché conclu pour une durée ferme courant du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 30 avril 2025 minuit. Il n'est pas reconductible.

Prix : Prix tels qu'ils figurent au bordereau des prix, annexe 1.1 à l'acte d'engagement.

- **APPROUVE** les termes du marché n° 17COL0009 « Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire sud du SIGIDURS », lot n°2 « Collecte du verre en apport volontaire », à conclure dans les conditions suivantes :

Titulaires : MINERIS SAS  
37 rue Paul SAIN  
CS 40100  
84918 AVIGNON

Durée : Marché conclu pour une durée ferme courant du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 30 avril 2025 minuit. Il n'est pas reconductible.

Prix : Prix tels qu'ils figurent au bordereau des prix unitaires, annexe 1.1 à l'acte d'engagement.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les lots n°1 et 2 du marché au nom et pour le compte du SIGIDURS et à procéder à leur notification.
- **DIT** que les dépenses inhérentes à l'exécution du marché seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

#### **7 - Plan de communication – marché sud**

Sur invitation de Monsieur le Président, Madame HINGANT donne lecture du rapport relatif au plan de communication sur le marché sud.

Madame HINGANT rappelle que le marché de collecte sur le territoire sud du Sigidurs démarrera le 1<sup>er</sup> mai prochain.

Elle indique qu'afin de préparer les administrés aux différentes évolutions attendues, un plan de communication est prévu, qui s'articule selon les trois phases d'optimisation du marché de collecte.

Le présent rapport est relatif au plan de communication de la première phase, courant du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2018. Il est adapté en fonction des communes et selon les différents publics concernés : habitants en zone pavillonnaire, bailleurs et gardiens en habitat collectif, entreprises et commerces de centre-ville et enfin institutions.

Le message centré sur la bonne attitude à tenir et qui sera diffusé pour cette première phase est le suivant :

*« Dès le 1<sup>er</sup> mai, le Sigidurs renouvelle son contrat de collecte. Concrètement, et jusqu'au 31 décembre rien ne change. Seules des modifications dans les horaires de passage du collecteur pourront être constatées. Respectez bien les horaires de sortie de vos bacs et laissez les sur la voie publique jusqu'au passage de la benne. En cas d'anomalie, le N° vert est à votre disposition au 0800 735 736 ».*

Madame HINGANT liste les outils de communication de proximité qui seront également mis en œuvre :

- des communiqués de presse personnalisés pour chacune des 11 villes, à paraître dans les bulletins municipaux et sur les sites internet ;
- un communiqué de presse spécifique pour les médias locaux de Seine-et-Marne (Magjournal77) ;
- un courrier explicatif à l'attention des maires, directeurs des services techniques et responsables communication des onze communes, les invitant à une réunion d'information prévue le 22 mars prochain ;
- des courriers explicatifs distribués en boîtes aux lettres pour les habitants de l'habitat pavillonnaire, les commerces et entreprises ;
- un courrier explicatif à l'attention des bailleurs, des syndicats de copropriété et des gardiens d'immeuble ;
- une fiche pédagogique à l'attention des agents d'accueil des onze communes afin de les aider à répondre aux questions des administrés.

Ces outils de communication seront diffusés selon le calendrier suivant :

- 22 mars : réunion d'information à l'attention des maires, DST et communicants des communes concernées ;
- 1<sup>er</sup> semaine d'avril : envoi des courriers aux bailleurs et syndicats de copropriété ;
- 2<sup>ème</sup> semaine d'avril : envoi des courriers aux gardiens, habitants, commerces, entreprises et agents d'accueil des mairies ;
- entre mars et mai : information dans les différents magazines et site web.

L'ensemble de ces outils de communication doit éviter la saturation du numéro vert comme constaté lors du démarrage du marché de collecte nord.

Vincent CASPER rappelle que le pôle « relations usagers » a reçu plus de 5 000 appels par semaine dans cette période.

Madame HINGANT insiste sur le fait qu'à ce jour, tous les problèmes ont été résolus.

Vincent CASPER indique que l'offre de la société OTUS VEOLIA Propreté propose un renfort du numéro vert sur les phases 2 et 3 lors des changements de fréquence et de la mise en œuvre des optimisations.

Monsieur le Président indique que le Sigidurs a appris du lancement du marché nord.

## **8 - Mise en place du tri dans les collèges et lycées**

Sur invitation de Monsieur le Président, Monsieur DARAGON donne lecture du rapport relatif à la mise en place du tri dans les collèges et lycées.

Monsieur DARAGON rappelle que depuis 2002, le Sigidurs met en œuvre de nombreux projets autour de la prévention et du geste de tri des déchets dans les écoles maternelles et primaires. Ces projets consistent notamment en une dotation des établissements en mini-bacs de tri, bannettes, affiches et outils de communication, destinés à favoriser la prévention et la pratique du tri en milieu scolaire (salles de classe, salles des professeurs, bureaux, restauration scolaire...). Parallèlement à la mise en place de ces outils, des animations auprès des élèves sont réalisées, de façon à leur faire adopter les bonnes pratiques de tri dès le plus jeune âge. Les enseignants et le personnel d'entretien sont également formés au geste de tri.

Monsieur DARAGON indique que jusqu'à présent, le Sigidurs a déployé ses efforts sur les écoles primaires uniquement. Or, lorsque les élèves passent au collège puis au lycée, ils n'ont plus la possibilité de trier leurs déchets et perdent les habitudes qu'ils avaient acquises.

Par ailleurs, de plus en plus de collèges et lycées sollicitent le SIGIDURS pour disposer de moyens de tri à l'intérieur des établissements.

Monsieur DARAGON liste les moyens nécessaires qui seraient nécessaires si les actions de dotation et de sensibilisation sont étendues au sein des collèges et lycées du territoire.

Il indique notamment la nécessité de disposer de quatre chargé(e)s de sensibilisation à temps plein au sein du Service Animation et/ou de faire appel à des partenaires locaux (associations, prestataires) conventionnés et de mettre en place des outils de tri (mini-bacs, bannettes, autocollants et panneaux de consignes de tri).

Le coût de ces actions est estimé à 70 000 €.

Monsieur DARAGON indique que le Sigidurs sollicitera une aide financière du département et de la région Ile-de-France.

Monsieur le Président fait part de sa volonté de poursuivre les actions de sensibilisation et de prévention dans les établissements du secondaire même si le Sigidurs ne perçoit aucune subvention.

Ce type d'actions est plus efficace que la communication dans les différents journaux du territoire.

Monsieur le Président insiste sur le fait que le Syndicat pourra se déplacer avec son véhicule Mobil'O'Tri, qui est un bon outil de communication.

Monsieur DARAGON complète Monsieur le Président en indiquant que ces actions viennent compléter les démarches du Syndicat en faveur de la création d'une classe environnement.

Monsieur le Président explique que ce projet a un coût mais l'objectif est que les adolescents conservent les bons gestes de tri appris en primaire et les transmettent à leurs parents.

Monsieur DESCOMBES demande si le montant prévu est suffisant ?

Monsieur le Président lui répond par l'affirmative tout en précisant qu'il ne comprend pas les frais de personnel.

Monsieur MAQUIN indique que le Val d'Oise qui vient d'adopter une charte du développement durable ne devrait pas refuser de subventionner de telles initiatives.

### **Délibération n°18-06**

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation au tri dans les collèges et lycées du territoire du Sigidurs.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer des dossiers de demande de subventions auprès du département du Val d'Oise et de la région Ile-de-France et à signer tout document relatif à ces dossiers.
- **DIT** que les dépenses et recettes inhérentes à l'exécution de ces prestations seront comptabilisées au budget de l'exercice correspondant.

### **9 - Evénements sportifs du mois de mars et dons aux associations**

Sur invitation de Monsieur le Président, Monsieur DARAGON donne lecture du rapport relatif aux événements sportifs du mois de mars et aux dons aux associations.

Monsieur DARAGON indique que le Semi-Marathon sur la commune de Saint-Witz et les Foulées de SO.MA.BÉ sur la commune de Marly-la-Ville seront à nouveau organisés, respectivement les 17 et 24 mars prochain. Le SIGIDURS participe depuis plusieurs années à ces deux événements.

Les Foulées de SO.MA.BÉ comptent environ 600 inscrits et comprennent deux marches et quatre courses.

Le Semi-Marathon de Saint-Witz regroupe 2 000 coureurs et comprend six courses. Les départs se font sur la commune de Saint-Witz mais certaines épreuves traversent également les communes de Vémars et Plailly.

Ces deux événements sont l'occasion pour le Sigidurs de sensibiliser un grand nombre de coureurs et de spectateurs. Des conteneurs et des totems de tri sont installés aux différents endroits stratégiques.

Le Comité d'organisation des Foulées de SO.MA.BÉ a, sur cet événement, engagé un partenariat avec l'association SO.MA.BÉ de la commune de Marly-la-Ville. L'ensemble des frais d'inscription des différentes courses est reversé à cette association Marlysiennne qui agit au Bénin pour améliorer les conditions de scolarisation des enfants.

En ce qui concerne le Semi-Marathon de Saint Witz, le Comité d'organisation a, sur cet événement, engagé un partenariat avec l'association Lisa Forever. Pour chaque inscription au Semi-Marathon, 1 euro sera reversé à cette association de lutte contre les cancers pédiatriques.

Il est proposé que pour chaque kilogramme d'emballages collecté, un montant de 10 € soit reversé aux associations S.O.MA.BÉ et Lisa Forever (dans la limite de 3 000 euros chacune). La communication mise en place viendra encourager les participants à effectuer le tri de leurs déchets, en mettant en avant ce geste solidaire.

A titre d'information, 60 kg d'emballages ont été collectés aux Foulées de S.O.MA.BÉ et 120 kg sur le semi-Marathon en 2017, soit des dons de 600 et 1 200 euros.

**Délibération n°18-07**

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le lancement d'une opération de collecte d'emballages ménagers lors des Foulées SO.MA.BÉ de Marly-la-Ville se déroulant le samedi 24 mars 2018.
- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à l'Association SO.MA.BÉ, correspondant à une somme de 10 € par kg d'emballages collectés pendant cette opération, plafonnée à 3 000 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération et à signer tous les documents s'y rapportant.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2018.

**10 - Questions diverses**

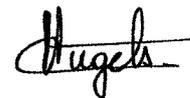
Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

Le secrétaire de séance,

  
Monsieur MELLA

Le Président,



Bernard ANGELS